



La cooperazione al cuore del Mediterraneo

La coopération au coeur de la Méditerranée

AdaptWise

Communautés

pour l'adaptation.

Un projet piloté par **Anci Toscana** et cofinancé par le **Programme Interreg Italie - France Maritime 2021 - 2027**, dont l'objectif est d'expérimenter la création de 8 communautés résilientes face aux conséquences des changements climatiques (inondations, sécheresses, vagues de chaleur) à l'échelle de quartiers ou de zones pilotes urbaines/périurbaines.

Découvrez-en
plus avec
le QR Code :





AdaptWise pour les entreprises

Pourquoi ?

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont le cœur battant des **communautés** et, tout comme les territoires où elles opèrent, elles sont vulnérables aux impacts du changement climatique. Agir sur les causes du changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre est important, mais cela ne suffit pas: même si ces émissions étaient réduites à zéro dès aujourd'hui dans le monde entier, les effets déjà en cours – *tels que les inondations, les sécheresses, les vagues de chaleur et les incendies, etc.* – continueront à se faire sentir pendant des décennies.

S'adapter aux conséquences du changement climatique est donc essentiel pour les PME et représente une opportunité extraordinaire de réduire

les risques, d'améliorer leur **compétitivité** et de promouvoir la **durabilité** et la continuité des services, des processus et des productions.

Mais que signifie concrètement «s'adapter» ?

Vous trouverez ici des actions simples et concrètes à mettre en œuvre pour rendre votre entreprise plus résiliente face aux impacts du changement climatique.

Commencez dès maintenant !

Chaque pas vers l'adaptation est un investissement dans l'avenir de votre entreprise et de votre communauté.



Pour commencer

- * **Vérifiez les risques auxquels vous êtes exposé** en travaillant avec des experts pour évaluer les menaces spécifiques pour votre entreprise;
- * **Remplissez un questionnaire d'auto-diagnostic** des risques sur Risques-inondations.fr afin d'évaluer la vulnérabilité de votre entreprise;
- * **Renseignez-vous sur les alertes** (relatives aux inondations, vagues de chaleur, sécheresse et incendies) émises par les autorités compétentes du niveau local au niveau national et sur les bons comportements à adopter;
- * **Sensibilisez** vos partenaires et votre personnel sur les effets du changement climatique et sur les bons comportements à adopter;
- * **Participez** avec votre personnel à la Journée nationale de la résilience (JNR);
- * **Développez des compétences vertes** et intégrez de nouveaux rôles professionnels dédiés à la durabilité et à la résilience climatique au sein de votre équipe;
- * **Élaborez un plan de résilience climatique et un plan de continuité d'activité** (PCA) pour votre entreprise, en impliquant votre personnel dans l'identification, la planification, la gestion et surtout le suivi des actions prévues pour faire face aux conséquences des changements climatiques;
- * **Assurez votre entreprise** contre les catastrophes naturelles (réf. L. 82-600/1982 en France) et vérifiez votre contrat chaque année;
- * **Collaborez avec la communauté locale** dans le cadre de votre stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE): renforcez la résilience des infrastructures (écoles, parcs, centres sociaux etc) et soutenez l'achat de matériaux et des équipements pour promouvoir la résilience climatique.



Affronter le “trop d'eau” : Inondations

À L'INTÉRIEUR DE L'IMMEUBLE

- * **Identifiez une zone de refuge**, en hauteur, facilement accessible par l'intérieur (y compris pour les personnes à mobilité réduite) et disposant d'un accès vers l'extérieur, et **préparez un kit d'urgence** (trousse à pharmacie, lampe de poche, téléphone chargé au maximum et batterie externe complètement chargée, radio à piles et des piles, bouteilles d'eau potable, denrées alimentaires non périssables, moyens de signalisations sonore, couvertures de survie et/ou des sacs de couchage, outillage de base, etc.) en le stockant dans le refuge;
- * **Placez vos archives, objets et outils essentiels au-dessus** du niveau potentiellement inondable et envisagez d'utiliser un cloud pour sauvegarder vos données sur des serveurs externes, assurant ainsi leur protection contre les risques d'inondation
- * **Conservez les matériaux polluants dans des conteneurs hermétiques et ancrés** dans une zone au-dessus du niveau inondable.
- * **Fixez solidement les meubles aux murs** et privilégiez des matériaux résistants.
- * **Installez des réseaux électriques séparatifs** entre les niveaux hors d'eau et les niveaux inondables. Dans la mesure du possible, le réseau électrique devra être descendant pour éviter les rétentions d'eau dans les gaines. **Les prises, interrupteurs et tableaux doivent être installés à une hauteur supérieure** à la cote des plus hautes eaux, en respectant toujours la norme nationale sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (1,30 m maximum, en France);
- * **Surélevez vos systèmes de réseaux thermiques** (chauffage, chauffe-eau, climatisation), dans la mesure du possible, au-dessus de la cote des plus hautes eaux. En cas d'impossibilité technique, protégez-les avec des barrières étanches;
- * **Installez des solutions temporaires pour l'occultation des aérations** en cas d'inondation, telles que des panneaux étanches, afin d'empêcher l'entrée d'eau par les petites ouvertures comme les grilles de ventilation;
- * **Installez des clapets anti-retour** sur le réseau d'eau usée (sanitaires, douche ...)
- * **Installez des pompes à eau** manuelles ou électriques pour évacuer l'eau résiduelle dans le bâtiment, particulièrement dans les niveaux inférieurs au plancher du rez-de-chaussée, en cas de submersion;

À L'EXTÉRIEUR DE L'IMMEUBLE

- * **Installez des barrières anti-inondation** sur les ouvrants extérieurs des bâtiments (les protections ne pourront pas dépasser une hauteur de 1 m), **appliquez des revêtements imperméables** sur les murs et les fondations et protégez les aération basses;
 - * **Installez un groupe électrogène à l'extérieur** pour garantir une alimentation électrique autonome en cas de besoin, tout en évitant les risques d'intoxication au monoxyde de carbone. Assurez-vous également que toute l'eau ait été évacuée du bâtiment avant de mettre en marche le générateur.
 - * **Ancrez les réservoirs, poubelles et autres objets lourds** pour éviter qu'ils ne soient emportés par l'eau: protégez les stocks extérieurs en les arrimant, en les surélevant ou en les déplaçant dans une zone non inondable pour éviter des dommages supplémentaires;
 - * **Assurez-vous de stationner vos véhicules dans une zone localisée au-dessus** des cotes des plus hautes eaux. **Pendant la crise, ne vous déplacez pas en voiture** pour éviter les situations dangereuses.
 - * **Installez des citernes et réservoirs, y compris enterrés**, pour collecter et réutiliser les eaux de pluie après un traitement approprié en fonction des usages;
 - * **Remplacez les surfaces imperméables autour ou au-dessus de l'immeuble par des surfaces drainantes**, et privilégiiez les **solutions basées sur la nature** (toits et façades végétalisés, pavements drainants, jardins de pluie, etc)
- en choisissant de la **végétation résiliente** en termes de système racinaire, de canopée et surtout de besoins en eau;
- * **Si votre entreprise opère sur de grandes parcelles, utilisez le sol de manière durable**, créez des **bassins de rétention et entretenez les fossés**, sous réserve d'autorisation si nécessaire;
 - * **Assurez un suivi et un entretien continu** des nouvelles surfaces drainantes pour en garantir la durabilité et l'efficacité en termes d'atteinte des objectifs et des impacts estimés / souhaits;
 - * **Nettoyez régulièrement les gouttières, les caniveaux, les regards et les fossés pour assurer un bon écoulement de l'eau.**

ET PUIS...

- * **Intégrez le risque d'inondation dans votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels** (DUERP), en vous basant sur les recommandations du Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027 applicables à votre Région;
- * **Organisez des exercices de simulation** de crise au sein de votre entreprise au moins une fois par an, afin de tester l'efficacité de votre dispositif de gestion de crise;
- * **Améliorez la disponibilité des biens essentiels** en combinant plusieurs approches: privilégiiez l'utilisation d'équipements standards, optez pour la location plutôt que l'achat, réduisez votre dépendance vis-à-vis des fournisseurs pour la réparation ou le remplacement des matériels, et diversifiez vos fournisseurs en favorisant ceux situés en zone non inondable.



Affronter le “peau d'eau” : Sécheresse

- * **Consultez les bulletins de sécheresse** sur: [VigiEau](#). Soyez attentifs aux arrêtés préfectoraux limitant les usages de l'eau.
- * **Analysez votre consommation d'eau** pour identifier les inefficacités, les gaspillages et détecter les fuites: utilisez des capteurs pour surveiller en temps réel votre consommation d'eau et prévoir la demande.
- * **Sensibilisez vos employés et vos clients** à une utilisation limitée et responsable (ex. campagne de sensibilisation et outils pour les employés; ex. pour les entreprises du secteur touristique, installation de sabliers ou des minuteurs dans les douches des hôtels / politique sur les serviettes etc);
- * **Installez des systèmes à faible consommation d'eau** (irrigation goutte-à-goutte, robinets économies, etc);
- * **Collectez les eaux de pluie** pour réduire votre dépendance aux sources externes: installez des citernes et réservoirs, y compris enterrés, pour collecter et réutiliser les eaux de pluie après un traitement approprié en fonction du type d'usage prévu;
- * **Recyclez les eaux usées** pour des usages comme l'irrigation ou les processus industriels; implémentez des systèmes pour réutiliser l'eau dans les processus de production;

avez accès à ces réseaux pour réutiliser les eaux usées à des fins non potables, telles que le refroidissement ou l'irrigation agricole. Renseignez-vous si votre zone est couverte par ces réseaux, et identifiez les autorités locales ou les gestionnaires de ces systèmes à qui vous pouvez faire une demande d'accès;

* **Concevez des processus et produits nécessitant moins d'eau** ou fonctionnant sans eau;

* **Adoptez des techniques agricoles durables** comme la rotation des cultures, les cultures résistantes à la sécheresse et agriculture hydroponique;

* **Intégrez les stratégies de gestion de la pénurie d'eau avec celles de la gestion des excès:** maintenez les gouttières et les regards propres, installez des systèmes de collecte et de réutilisation (y compris des bassins artificiels), remplacez les surfaces imperméables par des solutions drainantes, en privilégiant celles naturelles, assurez un suivi et un entretien constants de ces systèmes;

* **Utilisez, de préférence, des plantes méditerranéennes**, peu consommatrice en eau, dans vos jardins;

* **Élaborez des plans de résilience** pour gérer les périodes de pénurie d'eau, incluant des approvisionnements alternatifs et des réductions de production;

* **Participez à des partenariats locaux pour développer des stratégies collectives contre la sécheresse :** concluez des **accords d'échange d'eau** entre entreprises et secteurs agricoles pour échanger de l'eau en fonction des besoins saisonniers, en fournissant de l'eau excédentaire pendant la saison des pluies et en en bénéficiant pendant la saison sèche. Les autorités locales peuvent jouer un rôle clé en régulant et facilitant ces échanges entre les secteurs.



Affronter le “trop de chaleur”: les vagues de chaleur

À L'INTÉRIEUR DE L'IMMEUBLE

- * **Installez ou renforcez les systèmes de refroidissement** dans les espaces de travail, tels que des climatiseurs et des ventilateurs, formez le personnel à leur utilisation correcte, et effectuez des contrôles réguliers sur ces équipements pour prévenir les pannes causées par la surchauffe;
- * **Installez des rideaux ou stores réfléchissants** pour réduire l'entrée de chaleur en journée et garder des espaces de travail plus frais;
- * **Mettez à disposition des espaces climatisés** pour les employés ou la communauté pendant les vagues de chaleur;
- * **Réorganisez les horaires de travail** pour éviter les heures les plus chaudes de la journée. Limitez au maximum le travail à l'extérieur. Si vous ne disposez pas de climatiseur, encouragez le travail à distance, lorsque c'est possible.
- * **Identifiez les postes à risque** et réduisez les tâches physiques lourdes;
- * **Fournissez de l'eau fraîche en abondance** pour maintenir les employés hydratés;
- * **Informez les employés sur les risques liés à la chaleur** et sur les mesures de prévention (par exemple, symptômes des coups de chaleur, importance de l'hydratation), surtout les personnes fragiles. Encouragez le port de vêtements légers, amples et de couleurs claires.
- * **Établissez des procédures pour faire face aux urgences liées à la chaleur**, comme les évacuations ou l'assistance médicale. Veillez à désigner un référent responsable de la mise en œuvre du plan.
- * **Faites de même pour le risque d'incendie**, en conformité avec votre plan d'entreprise relatif à ce sujet;
- * **Veillez constamment à l'état de santé** de vos collaborateurs et **utilisez des thermomètres pour surveiller la température** dans les espaces de travail et les équipements sensibles à la chaleur;
- * **Optimisez les processus industriels générant de la chaleur** pour minimiser la consommation énergétique et le risque de dysfonctionnements;

- * **Récupérez la chaleur:** si votre entreprise utilise des processus industriels générant de la chaleur, envisagez des solutions pour récuperer cette chaleur et la réutiliser pour d'autres applications, comme le chauffage de l'eau;
- * **Assurez la continuité des opérations** pendant les pics de consommation électrique en installant des généra-
- teurs ou des systèmes de stockage d'énergie;
- * **Investissez dans des équipements à faible consommation** pour éviter les coupures de courant dues à une surcharge du réseau électrique;
- * **Évaluez l'impact des vagues de chaleur** sur toutes les activités de l'entreprise et adoptez des **stratégies** pour en atténuer les effets;

À L'EXTÉRIEUR DE L'IMMEUBLE

- * **Limitez au maximum les actions pouvant créer des risques d'incendie** (fumer, effectuer des travaux mécaniques ou manipuler des équipements générant des étincelles à proximité de la végétation etc.).
- * **Utilisez des peintures blanches** ou réfléchissantes sur les surfaces de votre bâtiment et le revêtement «coolseal» sur les routes dont vous êtes responsable;
- * **Installez des voiles d'ombrage** sur les zones de déplacement extérieur de vos collaborateurs;
- * **Créez des zones vertes autour de votre entreprise**, en choisissant des arbres résilients en termes de système racinaire, de canopée et surtout de besoins en eau. Ces espaces peuvent devenir précieux pour la création de zones de repos extérieures, offrant de l'ombre naturelle ou des structures abritées pour vos employés lors des pauses en extérieur pendant les périodes de chaleur, ainsi que pour la communauté locale vivant autour de votre entreprise.
- * **Faites en sorte de disposer "d'îlots de fraîcheur" sur vos parkings;**
- * **Uniquement lorsque cela est strictement nécessaire pour maintenir la fonctionnalité des infrastructures vertes et la qualité des sols, utilisez des eaux de pluie ou des eaux recyclées appropriées à cet usage pour irriguer la végétation.** Cela permet également d'éviter que l'accumulation de matériaux secs ne devienne un combustible facilement inflammable;
- * **Évitez le stockage de combustible** (bois, gaz, huiles, fioul) contre les murs du bâtiment;
- * **Optimisez l'efficacité thermique du bâtiment** en installant une isolation thermique par l'extérieur, des façades ventilées, des fenêtres à haute isolation thermique, des panneaux photovoltaïques et, si possible, un toit végétalisé pour améliorer la durabilité et le confort environnemental;
- * **Adaptez votre bâtiment au risque d'incendie en privilégiant des matériaux non combustibles;**
- * **Respectez vos obligations légales de débroussaillage, si vous êtes concernés** (de 10 à 50 mètres autour de la parcelle, selon la réglementation régionale en vigueur).

Accéder aux financements pour soutenir l'adaptation de votre entreprise

Les ressources financières peuvent jouer un rôle crucial pour faciliter la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique. Voici quelques conseils pour accéder à des financements:

- * **Le Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM):** Il permet, en France, de soutenir des mesures de prévention ou de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs dans les zones à risques. Les subventions sont de 40 % pour les entreprises (à condition de disposer de moins de 20 salariés) et de 80 % pour les particuliers ou les biens à usages mixtes. Elles sont plafonnées à 10 % de la valeur vénale du bien. [Plus d'informations.](#)
- * **Le 12 ème programme de l'Agence de l'eau** (en France): peut aider aux financements des mesures permettant la sobriété en eau des activités industrielles et économiques. Pour être éligibles, les actions devront permettre une économie d'eau de 2 000 m3/an. Les financements peuvent atteindre 70% sous certaines conditions. [Plus d'informations.](#)
- * **Recherchez les subventions locales, nationales et européennes:** des programmes comme le Fonds pour une transition juste, LIFE ou Horizon Europe proposent des opportunités pour financer des projets de durabilité et de résilience climatique. Dans la région SUD, le dispositif "CEDRE premier pas" permet le financement de mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique et à la raréfaction de la ressource.

- * **Informez-vous sur les mécanismes de financement participatif:** les plateformes de crowdfunding peuvent vous aider à financer des initiatives spécifiques, notamment si elles impliquent la communauté locale;
- * **Adhérez à des partenariats publics-privés:** ces collaborations permettent souvent de partager les coûts liés à l'adaptation et de bénéficier de l'expertise des parties prenantes;
- * **Consultez votre banque ou des institutions financières spécialisées:** certaines proposent des lignes de crédit ou des prêts à taux préférentiels pour des projets liés à l'adaptation et à la durabilité. En France, par exemple, la banque des territoires ou la Banque publique d'investissement.
- * **Renseignez-vous sur les incitations fiscales:** de nombreux gouvernements, en collaboration avec des associations de catégorie et des chambres de commerce, accordent des avantages fiscaux aux entreprises investissant dans des infrastructures durables ou des technologies vertes.



Cofinanziato
dall'Unione europea

Cofinancé par
l'Union européenne

Marittimo-IT FR-Maritime



La cooperazione al cuore del Mediterraneo

La coopération au coeur de la Méditerranée

ADAPTWISE est un projet cofinancé par le
Programme Interreg Italie-France

Maritime 2021 - 2027

(1er avis, OP_2, RSO2.4).

Durée: 36 mois

Budget: 1.78m dont 1.43m FEDER

